Syndicat du Transport de Montréal (Employé-es des services d'entretien)

Journal ***nº 160*** *des employé(e)s d'entretien de la STM*

17 décembre 2024

MOT DE L'EXÉCUTIF

Mise au point à la direction Manufacturier

Au cours des derniers jours, vous avez probablement entendu toutes sortes de choses sur ce qui se passe actuellement à la direction Manufacturier. Bien que nous ayons publié certaines choses sur notre page Facebook et fait rapport lors de la dernière assemblée générale, le dossier est en évolution de jour en jour. Il est donc important de vous faire un portrait complet de la situation afin de vous donner l'heure juste et de tenter de répondre le mieux possible à vos interrogations.

Vers la mi-mai, nous avons débuté une série de six (6) rencontres afin d'évaluer les changements souhaités par la STM en lien avec la réorganisation dans la nouvelle direction Manufacturier. L'objectif était simple, établir les bases qui se retrouveraient dans un projet d'entente pour protéger les conditions de travail des salarié(e)s qui changeaient de division et/ou de direction et ainsi éviter de procéder par abolition-création pour le transfert de certains postes d'une section à une autre.

Lors de nos rencontres avec la STM au retour des vacances d'été, l'employeur nous a indiqué vouloir s'entendre avec nous afin d'élargir la portée de la clause 30.06 de la convention collective pour permettre le déplacement de certain(e)s salarié(e)s entre les ateliers GR-Y, Villeray et le Complexe Crémazie. Notre réponse a été claire à l'effet que l'élargissement de la portée de la clause 30.06 était un enjeu devant être adressé à la table de négociation et que pour l'instant, les discussions devraient porter sur l'article 19 afin de tout mettre en œuvre pour permettre aux salarié(e)s affecté(e)s de s'adapter aux dites améliorations, modifications ou transformations.

N'étant pas insensibles aux besoins de la STM et dans l'objectif de trouver un consensus, nous avons proposé à la STM, de manière exploratoire, « un plan de match » avec certains éléments qui auraient pu être réalisés par lettre d'entente pour encadrer les changements souhaités pour les classifications de soudeur, machiniste et travailleur de métal en feuille. La STM a semblé avoir une réelle ouverture à cette proposition dont certains principes avaient déjà été négociés dans le passé.

Lors de ces rencontres, il a également été question de regrouper de petites et moyennes sections comportant des salarié(e)s des classifications réparateur de composantes majeures, réparateur de composantes mineures et mécanicien de véhicules lourds routiers.

Le projet de fusion des départements initialement proposé par la STM n'a pas été le bienvenu parmi les salarié(e)s directement impacté(e)s au Complexe Crémazie. Avec l'aide des représentants syndicaux locaux, l'Exécutif a fait une contre-proposition à la STM visant à amalgamer de manière différente les départements, le tout, avec une meilleure acceptabilité au niveau des travailleuses et travailleurs concerné(e)s, et ce, en atteignant les objectifs de la gestion. Cette proposition a été très bien accueillie par la partie patronale lors des rencontres du mois de septembre et ça semblait presque chose réglée !!

Fin septembre, la partie patronale nous indiquait que le projet de lettre d'entente nous serait envoyé dans les jours à venir. À la mi-octobre, le Syndicat relançait la STM afin de savoir quand le projet de lettre d'entente nous serait acheminé. Fin octobre, le Syndicat relance une fois de plus la STM « **Où est le projet d'entente ?** ». Le 31 octobre précisément, nous avons finalement reçu une ébauche et voici le constat du Syndicat suite à sa lecture :

- La STM maintient sa demande de pouvoir bouger les salarié(e)s de la direction Manufacturier en 30.06 entre le Complexe Crémazie et les ateliers GR-Y et Villeray, et ce, même si on leur a clairement dit à deux (2) reprises qu'il n'en est pas question et que c'est à la table de négociation que cette demande doit se discuter.

- Au niveau des salarié(e)s des classifications réparateur de composantes majeures, réparateur de composantes mineures et mécanicien de véhicules lourds routiers, la STM revient avec sa demande de fusion initiale, même si ça ne passe pas avec les salarié(e)s directement impacté(e)s au Complexe Crémazie.

- La STM ajoute de nouveaux éléments dans le projet qui n'ont jamais été discutés lors des précédentes rencontres, dont certains éléments similaires et litigieux actuellement en arbitrage.

Rapidement nous avons envoyé des correspondances officielles à haut niveau, afin de mieux saisir ce revirement de situation et essayer de comprendre qui l'a échappé du côté patronal. Nous avons pris la peine de préciser clairement que le Syndicat considère que ce projet d'entente n'est pas présentable en assemblée générale dans sa forme actuelle.

Suite au verso

Nous reproduisons ici un extrait d'un courriel reçu de la directrice exécutive, planification d'entretien, le 26 novembre dernier.

> *« Nous avons pleinement considéré les enjeux soulevés par le Syndicat du transport de Montréal-CSN. Cependant, les objectifs opérationnels et la nécessité d'une réorganisation efficiente nous ont conduits à privilégier d'autres solutions qui, bien que différentes de la lettre d'entente initialement envisagée, visent à optimiser la performance organisationnelle.*
>
> *Nous tenons à souligner que cette décision a été prise avec l'intention d'assurer une transition aussi fluide que possible, en offrant un accompagnement aux employés concernés afin de minimiser les perturbations tout en leur fournissant le soutien nécessaire pendant cette période de changement. »*

Les *« autres solutions privilégiées »* n'ont pas tardé à suivre. Le « Boss » a eu la brillante idée de nous faire « un cadeau de Noël » en procédant immédiatement à la fermeture des affectations de soudeur, de machiniste et de travailleur de métal en feuille du Complexe Crémazie et des ateliers GR-Y et Villeray pour regrouper tout ce beau monde dans une seule et unique affectation qui va maintenant s'appeler « plateau Youville ». Les avis d'abolition de postes et de supplantation n'ont pas tardé à suivre également.

Le 4 décembre dernier, une rencontre a eu lieu avec certains membres du Syndicat, la directrice exécutive, planification et entretien, la directrice des ressources humaines ainsi que la conseillère principale en relations professionnelles.

Pour le Syndicat, l'objectif de la rencontre visait à faire comprendre à nos vis-à-vis que leurs décisions condescendantes revenaient, en quelque sorte, à une application de la clause 30.06 de façon permanente entre les trois (3) sites du plateau Youville. De facto, l'employeur faisait la mise en application immédiate d'une de ses demandes actuellement en discussion à la table de négociation qui ne fait aucun sens à nos yeux. Nous avons également profité de l'occasion pour leur faire part que la majorité des travailleuses et travailleurs étaient mécontent(e)s.

Leur réponse a été assez surprenante et se résume ainsi : La STM est pleinement consciente qu'il n'est pas possible d'appliquer l'article 30.06 entre les différents ateliers du plateau Youville. C'est pourquoi ils sont en demande à la table de négociation pour obtenir cette flexibilité. Après avoir fait leur validation juridique, la gestion pense pouvoir détourner l'article 30.06 en abolissant tous les postes et en recréant des départements qui incluront les trois (3) ateliers. La direction ne partage pas notre vision sur l'application de la convention collective et finalement, la direction a l'information que ce ne sont que quelques travailleuses et travailleurs qui sont mécontent(e)s et inquiet(e)s en lien avec ce que nous sommes en train de faire.

Devant ce dialogue de sourds méprisant, nous leur avons spécifié que le fait de procéder ainsi, dans un total déni de la convention collective, était un flagrant manque de respect envers les membres du Syndicat qui sont par le fait même, leurs employé(e)s.

À nos chères Grinchs de Noël qui se terrent dans leur tour d'ivoire du 800 de la Gauchetière, nous vous confirmons, photo à l'appui, que ce ne sont pas que deux (2) ou trois (3) travailleuses et travailleurs qui sont mécontent(e)s de se faire passer un sapin.

À nos chers membres, soyez assurés que le Syndicat prendra tous les moyens à sa disposition afin de faire cesser cette aberration. Nous mettrons tout en œuvre afin que la STM cesse d'appliquer sur le plancher des demandes de négociation toujours en discussion à la table.

Notre solidarité, notre force !

Votre exécutif